



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

COMPTE RENDU DU CTL DU 13 octobre 2022

Le CTL s'est tenu le 13 octobre 2022, sous la présidence de Mme Maryvonne DESBOIS

Après lecture des déclarations liminaires, la directrice a précisé qu'elle n'apporterait de réponses que sur les points à vocation locale, n'ayant pas à se positionner sur ceux qui relèvent de la Direction Générale ou du ministère.

Elle répondra sur les points à l'ordre du jour lorsque ceux-ci seront évoqués

Ordre du jour

1) Bilan de la campagne à l'impôt sur le revenu 2022 (pour information).

FO-DGFIP 22, a souligné l'augmentation de l'accueil physique de plus de 31 %, par rapport aux autres canaux (téléphone et internet) en diminution de plus de 41 % pour le téléphone, 4 % pour e-contact et 18 % pour Balfus.

La direction va se pencher sur l'accueil du fait de son importance : groupe de travail, diagnostic.

Le PAS (prélèvement à la source) reste encore mal appréhendé par une certaine catégorie d'utilisateurs, ce qui nécessite leur réception et le soutien technique de nos services.

Pour les EFS (établissements France Service), la direction considère que c'est un rouage essentiel de l'accueil (400 personnes reçues lors de la campagne 2022 sans rendez-vous). Un état des lieux de la réception dans les EFS doit être établi par la direction.

2) Transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP (pour information).

Le transfert de la mission est effectif depuis le 01/09/2022. Pour l'instant ce sont les agents du ministère de la transition écologique (MTE) qui gèrent encore la liquidation.

A compter du 01/09/2023, un agent déjà sélectionné venant du MTE rejoindra le SDIF, puis 3 autres au 01/09/2024.

Ce transfert, en pleine création du SDIF prévue le 01/01/2023, avec de nouvelles applications à appréhender pour effectuer ces nouvelles tâches et remplaçant également les applications actuelles, va entraîner une charge de travail supplémentaire pour les agents. Les différents changements de processus et d'outils vont être accompagnés par des formations à compter de décembre prochain.

La concomitance de tous ces changements dans un calendrier restreint a été dénoncée par les organisations syndicales. La direction a précisé que le calendrier s'imposait à elle.

On peut s'interroger sur cette nouvelle réforme quant aux gains de productivité espérés par la DG et à leurs conséquences sur les emplois

FO-DGFIP revendique :

Le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité,

L'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites

Le maintien de toutes les missions ainsi que l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels

FO-DGFIP avec la FGF FO exige :

le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories et à ce titre, le maintien des statuts particuliers,

le maintien du code des pensions civiles et militaires

immédiatement une augmentation de 23,1 % du point d'indice pour un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000

une revalorisation des remboursements de frais engagés dans le cadre professionnel (indemnités kilométriques, de nuitées et de repas) à hauteur minimum de l'inflation.

Vos représentants **FO-DGFIP 22** en CTL :

**Nicole BURLOT PCE Saint-Brieuc, Bruno HERVE PCRCP Saint-Brieuc (Titulaires)
Gilles KUCHARSKI BDV SAINT-BRIEUC, Annie LE TERTRE Direction (Suppléants)**